



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

**DCM 2022/54: DETR 2023 : validation du plan de financement : voirie de Truffy**

Monsieur Hoezelle présente au conseil le projet de réfection de la voirie du village de Truffy qui est très dégradée depuis des années. La réfection en enrobé à chaud s'avère nécessaire car une activité agricole y est présente. Le conseil municipal précise que Monsieur Didier Chopinaud, agriculteur en exercice devra réaliser ou faire réaliser à ses frais une rigole bétonnée qui récupérera le lisier sortant de son étable et le dirigera vers son jardin afin que celui-ci ne détériore pas la nouvelle chaussée. Le plan de financement prévisionnel est présenté :

Nature	Dépenses en HT		Recettes		
		Montant	Type de subv + (taux)		Montant
Réfection de la voie d'accès à une ferme		2 875,95	DETR (40)		1 150,38
			Autofinancement		1 725,57
TOTAL HT		2 875,95	TOTAL HT		2875,95

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Mme la Maire à déposer la demande de subvention correspondante.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022,

La Maire,

C.MOULIN

